

CONSULTATION REGIONALE SUR LA PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES RURALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

**29 juillet au 3 août 1991
Dakar, Sénégal**

THEME III PARTICIPATION DES FEMMES RURALES AUX ORGANISMES LOCAUX ET NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT ET AUX PROCESSUS DECISIONNELS

3. Intégration de la femme rurales au développement Etude de cas dans projet FIDA

**Mme M. N. Koyara
Projet Proderom, la République centrafricaine**

FIDA

Fonds International de Développement Agricole

Financée par les Gouvernements de
la France et des Pay-Bas
et en collaboration avec
le Ministère de la Femme, de l'Enfant
et de la Famille du Sénégal et
la Banque Africaine de Développement



S O M M A I R E

	<u>P A G E S</u>
RESUME.....	3
I <u>GENERALITES</u>	3
II <u>ANALYSE DE SITUATION DE LA FEMME RURALE ?..</u>	5
2.1 SITUATION SOCIALE ET JURIDIQUE.....	5
2.2 LA TRADITION.....	5
III <u>BILAN DES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DES FEMMES</u>	6
3.1 MISE EN PLACE DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA FEMME.....	7
IV <u>PARTICIPATION DES FEMMES RURALES AUX ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT LOCAUX ET NATIONAUX ET AU PROCESSUS DECISIONNEL</u>	7
<u>ETUDE DE CAS :</u>	
LE PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE L'OMBELLA - M'POKO.....	7
4.1 APERÇU GENERAL SUR LA REGION.....	7
4.2 PRESENTATION DU PROJET.....	9
4.3 PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITES DU PROJET.....	10
4.4 STRATEGIE D'INTEGRATION ADOPTEE PAR LE PRODEROM.....	11
V <u>RECOMMANDATIONS</u>	13

RESUME

Participation des femmes rurales aux organismes de développement locaux et nationaux et au processus décisionnel.

La République Centrafricaine est un pays à vocation agricole lequel emploie environ 80 % de la population à majorité rurale. La plupart des actifs ruraux sont constitués de femmes 54 - 60 %.

L'organisation sociale traditionnelle repose sur la parenté et les activités de production sont réalisées en mode esclavagiste basé sur une exploitation des membres de famille, ou encore sous forme d'une participation communautaire de toute l'unité de production familiale.

L'analyse de la situation socio-économique de la femme rurale centrafricaine révèle une importante participation de celle-ci à toutes les activités productives du ménage : entretien des enfants et du foyer, participation aux opérations culturelles, collecte des bois de chauffe auxquelles s'ajoutent le commerce, la cueillette et l'artisanat.

Cette quasi-exploitation ne semble pas être remise en cause par la victime, du fait du poids de la tradition et de l'ignorance provenant du manque d'instruction.

Les initiatives des structures constitutionnelles et informelles restent insuffisantes pour une mobilisation réelle de la femme rurale au processus décisionnel, du fait de l'inadaptation des programmes d'intervention qui ne prennent pas en compte les préoccupations réelles des femmes et du cadre structurel qui ne favorise pas pleinement l'intégration de celle-ci. Il apparaît donc nécessaire aux regards de ces difficultés, de promouvoir des organismes de développement nationaux et locaux avec une participation effective des femmes. Le projet de développement de la région de l'Ombella-M'poko s'oriente déjà vers cette forme d'intégration. Une diversification des programmes est encore indispensable pour avoir plus d'impact en milieu rural.

I. - GENERALITES

La République Centrafricaine est située au coeur du continent africain et couvre une superficie de 625 000 km² avec environ 3 millions d'habitants dont 43 % ont moins de 15 ans et 59 % entre 15 et 59 ans, 5 % plus de 60 ans. Elle est limitée à l'Est, par le Soudan, au Nord, par le Tchad, à l'Ouest, par le Cameroun et au Sud, par le Congo et le Zaïre.

Le pays est divisé en 16 régions administratives appelées préfectures, réparties en 8 Régions Agro-Pédologiques, lesquelles offrent des conditions naturelles favorables à l'agriculture et à l'élevage. Cette potentialité retient 80 % de la population vivant en milieu rural. Les femmes sont plus nombreuses. Le ratio hommes/femmes est de 94,3/100. Cette importance numérique des femmes mérite une attention particulière car elle constitue une main-d'oeuvre non négligeable sur le plan agricole.

Le secteur tertiaire étant plus développé que les secteurs secondaire et primaire, a intensifié l'exode rural et a aggravé le chômage dans les centres urbains en dépit des efforts consentis pour limiter ce mal.

L'organisation sociale traditionnelle repose sur les pratiques de la parenté et du lignage.

Le système conjugal est basé sur la patrilinéarité, donnant ainsi à l'homme le droit de propriété sur sa femme et ses enfants qui sont signes de richesse et de prestige social.

L'organisation des activités de production est caractérisée par deux principaux modes :

- le mode esclavagiste, basé sur l'exploitation de la personne ;
- et le mode communautaire.

Dans les deux cas, la femme est considérée comme main-d'oeuvre. Surtout dans le second cas, la femme et les enfants participent activement à tous les processus de la production et contribuent à satisfaire les besoins fondamentaux de la communauté.

En dépit de tout cela, la femme subit l'influence trop forte de ses parents, en plus elle est soumise aux pratiques coutumières et aux croyances sociales.

Le système administratif de type pyramidal, ajouter à cela le système d'approche vertical pratiqué par les différentes structures du développement, ne favorise pas la recherche des solutions efficaces à des problèmes d'envergure auxquels est soumise la majorité de la population rurale à savoir, les femmes et les jeunes.

Il faudrait également souligner certaines carences au niveau de l'économie centrafricaine, à savoir :

- l'insuffisance de système bancaire,
- l'insuffisance de système d'épargne,
- l'insuffisance des investissements,
- l'absence des capitaux,
- la sous exploitation des terres cultivables (3,5 % seulement, sur 20 millions d'hectares de terre cultivable) sont autant d'éléments qui constituent un blocage de la croissance économique malgré la disponibilité importante en terre et en eau, principaux facteurs de production agricole.

II. - ANALYSE DE SITUATION DE LA FEMME RURALE ?

Comme il a été souligné dans les généralités, la République Centrafricaine est un pays à vocation agricole, un peu plus de 80 % de la population vivent en milieu rural. Suivant les régions, les femmes représentent 54 à 60 % de la population active. Quel rôle jouent-elles dans ce milieu ?

2.1 SITUATION SOCIALE ET JURIDIQUE

La constitution de la République Centrafricaine stipule que l'homme et la femme naissent et demeurent libres et égaux devant la Loi. Elle déclare que l'égalité des citoyens confère à chacun, le droit de postuler à toutes les dignités, place et emploi conformément aux textes applicables. Malgré ces principes, la participation de la femme centrafricaine à la vie sociale subit encore d'énormes handicaps à savoir : (à compléter)

2.2 LA TRADITION

Si en milieu urbain certaines femmes arrivent à faire des percées pour se tailler une place et se faire écouter à cause de leur expérience, leur compétence, leur situation sociale favorable. Cela est loin d'être le cas chez les femmes en milieu rural, dont le contexte cultural les met dans un état de dépendance et de soumission. Tous les problèmes de développement sont débattus par les hommes et de ce fait, elles n'y accordent que peu d'intérêt.

- FAIBLE REPRESENTATION DANS LES GROUPEMENTS DE BASE

Très peu de femmes participent activement aux activités des groupements. Leur représentativité est souvent symbolique et pourtant dans la plupart, elles se contentent du poste de trésorière ou trésorière adjointe au sein du conseil de gestion des groupements. Cela atteste bien sa capacité et sa compétence dans la

gestion. Cette situation risque d'aggraver le déséquilibre qui existe déjà entre l'homme et la femme puisque le gouvernement entend conduire sa nouvelle politique de développement en faisant jouer un rôle essentiel aux groupements organisés dans le cadre villageois.

- EN EMPLOI DE TEMPS TROP CHARGE

En milieu rural la femme considère comme prédestinée, toutes les tâches liées à sa condition féminine et pour lesquelles elles s'y adonnent pleinement.

Pour améliorer la participation de la femme rurale au développement socio-économique de son milieu, plusieurs scénarios sont possibles et varient suivant le contexte.

III. - BILAN DES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DES FEMMES

3.1 MISE EN PLACE DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA FEMME

3.1.1 - En 1960, une Loi du 20 juin portant création du Ministère des Affaires Sociales chargé de proposer au gouvernement les mesures nécessaires à la formation des cadres de l'action féminine, à l'organisation des services, oeuvres et associations privées s'intéressant à la promotion de la femme. Il doit coordonner et contrôler les diverses activités publiques et privées dans le domaine de l'animation féminine rurale.

3.1.2. - En 1960 également, il fut créé une Union des Femmes Centrafricaines, Organisation Non Gouvernementale chargée de développer les liens de fraternité, de solidarité entre les femmes de toutes les couches du pays. Elle doit veiller à la protection des droits de la femme et de la famille.

3.1.3. - En 1969, une commission a été mise en place en vue de préparer un projet de code centrafricain, notamment en matière de droit de la famille.

3.1.4. - Différents séminaires organisés en 1981, 1985 et 1988 ont permis d'approfondir les réflexions et de contribuer à l'élaboration d'une nouvelle politique de promotion de la femme.

3.1.5. - Certaines organisations non gouvernementales "O. N. G." telles l'Animation Rurale Catholique, le PEDEAS (Programme pour l'Association des Eglises pour le Développement Agricole et Social) etc..., apportent leur appui à la population rurale ainsi qu'aux femmes au travers d'un programme d'animation-action. Elle incite également la population à mieux s'organiser en groupement.

3.1.6 - Les problèmes des femmes préoccupent aussi le Ministère du Développement Rural depuis la consultation sectorielle du développement rural tenue en juin 1989, les Décideurs et les Bailleurs de Fonds se sont mis d'accord pour une approche plus intégrée prenant en compte les différents problèmes du monde rural et surtout la situation des femmes et des jeunes. Néanmoins, quelques embryons d'actions ont été menées depuis 1979, certaines structures d'intervention telles que l'A.C.A.D.O.P. (Agence Centrafricaine pour le Développement de l'Ouham-Pendé) et les C.R.E.F. (Centres Ruraux d'Education et de Formation), le PRODEROM depuis 1990, tentent de mobiliser les femmes pour les actions d'auto-promotion. Dans le cadre de l'élevage, l'A.N.D.E. a pu former seulement une trentaine de femmes sur 3 000 éleveurs, formés bien que 2 à 3 % de ces femmes possèdent leurs propres troupeaux. En ce moment, des tentatives sont menées pour les regrouper autour des activités de transformation du lait. Ces actions n'ont pas été suffisantes pour assurer une protection et une meilleure intégration de la femme dans le processus de développement pour les raisons suivantes :

- l'inadéquation entre les programmes d'intervention et les problèmes réels des femmes ;
- la plupart des actions menées sont presque toutes de nature socio-sanitaire alors que ces actions auraient dû être accompagnées d'un programme pour l'amélioration du revenu ;
- les textes juridiques qui existent sont indaptés ou inappliqués dans la plupart des cas ;
- l'insuffisance ou l'absence de structure d'encadrement ou de vulgarisation, d'investissement, de crédit, de commercialisation qui prennent en compte la participation de la femme.

IV. - PARTICIPATION DES FEMMES RURALES AUX ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT LOCAUX ET NATIONAUX ET AU PROCESSUS DECISIONNEL

ETUDE DE CAS : LE PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE L'OMBELLA-M'POKO

4.1 APERCU GENERAL SUR LA REGION

La préfecture de l'Ombella-M'POKO est l'une des préfectures les plus peuplées en excluant la Ville de Bangui, elle a une superficie de 31,898 km² et une population estimée à 132 568 habitants. La taille moyenne de la famille est d'environ 5,38 personnes dont la moitié est active, contre une moyenne de 4,51 personnes dans une famille rurale dont 2,82 sont dans la vie active. 39 % des hommes et 33 % des femmes de cette région sont considérés comme faisant partie des classes d'âges inactives.

La famille agricole moyenne dans la région cultive 2,87 champs de 25 à 50 ares dont 1,62 appartiennent aux femmes ; les hommes préfèrent se consacrer le plus, aux activités hors exploitation.

Celles qui possèdent des champs ont en moyenne deux à trois parcelles sur lesquelles elles cultivent 6 à 7 plantes diverses (manioc, maïs, arachide, igname, haricot, gombo, etc...). Ces pratiques affectent énormément la production à cause de la concurrence entre les cultures, mais la paysanne est contrainte d'agir ainsi pour maximiser le facteur temps de travail au champs.

La cueillette, la chasse et la pêche constituent aussi des sources de revenu non négligeable (50 % du revenu familial), une partie de ces produits récoltés est utilisée pour leur propre consommation.

La nourriture de base, c'est le manioc, chaque personne en consomme en moyenne 500 g/jour.

Pour pallier les insuffisances sus-mentionnées et promouvoir le développement de la région, plusieurs projets sont initiés et exécutés par les structures de développement, il s'agit de :

- le Développement Communautaire et l'Animation Rurale, tous sous tutelle du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales qui mobilise la population pour des actions à caractère social au travers d'un Comité Villageois de Développement ;

- le PAEDAS (Programme de l'Association des Eglises pour le Développement Agricole et Social) qui est une organisation confessionnelle non Gouvernementale qui anime la population rurale à se regrouper et l'aide à mettre en valeur ses propres initiatives locales et à mieux gérer l'environnement et le patrimoine. Les domaines sont : l'Animation Rurale, l'Agriculture-Elevage, Amélioration de l'Habitat, Economie Villageoise, Santé Rurale, Alphabétisation, Transformation des Produits Agricoles ;

- l'A.N.D.E. et la F.N.E.C. interviennent dans le domaine de l'élevage et la formation des éleveurs ;

- l'A.D.E.C.A.F. encadre les planteurs de café.

Chaque structure est autonome dans l'exécution de son programme. Il n'y a pas de cadre de concertation qui pourrait leur permettre d'harmoniser les stratégies d'approche.

4.2 PRESENTATION DU PROJET

Le PRODEROM (Projet de Développement Rural de l'Ombella-M'poko) intervient dans 4 Sous-Préfectures de l'Ombella-M'poko sur les cinq.

Le coût de la 1ère phase de 5 ans s'élève à 1,8 milliard dont 72 % pour le F.I.D.A., 27 % pour l'Etat, et 1 % pour les bénéficiaires (Agriculteurs).

Ce projet avait pour objet :

- l'autosuffisance alimentaire par augmentation de la production vivrière ;
- l'amélioration du niveau de vie des paysans par une augmentation des revenus résultant de la vente des surplus de récolte ;
- équiper les paysans en petits outillages et introduire des techniques agricoles simples ;
- aménager les points d'eau ;
- un dispositif de vulgarisation appuyé par un service de recherche, un programme d'hydraulique agricole devrait permettre la mise en oeuvre de la stratégie adoptée. Une cellule de suivi Evaluation a été créée pour mesurer l'efficacité du personnel et le niveau d'adoption des thèmes.

Ce projet utilise en tout 130 personnes réparties entre la Direction et les 5 services.

Le dispositif au niveau du terrain est représenté par un secteur sous-préfecture qui utilise 20 à 30 agents qui sont en contact avec les agriculteurs.

Les femmes représentent 3 % de cet effectif dont 3 secrétaires, 2 responsables de groupement, 1 vulgarisatrice, 1 chef de secteur et 1 directeur.

La première phase de ce projet a pris fin et les études pour la 2ème phase sont en cours.

Une illustration à partir d'étude de cas permettra de cerner la participation des femmes rurales aux organismes de développement et au processus décisionnel.

4.3 PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITES DU PROJET

Des enquêtes menées dans la zone du projet ont démontré et confirment encore que la majorité des actifs agricoles dans le domaine des cultures vivrières est représentée par les femmes, et dans les proportions suivantes :

- Manioc.....	69 % ;
- Arachide.....	83 % ;
- Sésame.....	86 % ;
- Maïs.....	36 % ;
- Riz (chiffre non significatif).	

Cependant, si on évalue le niveau technique à partir des thèmes vulgarisés, les femmes ne représentent que 16 %. Et pourtant elles ne sont pas ignorantes des résultats obtenus par des paysans qui ont appliqué ces thèmes sur leurs cultures. Certaines femmes les jugent positifs.

Au vu de tout cela, nous avons tenté de rechercher les raisons de cette réaction.

Pour les femmes qui n'appliquent pas les thèmes techniques, nous avons les avis suivants :

- 72 % reconnaissent que la production des appliquants est bonne ;
- 15 % reconnaissent que la production des appliquants est moyenne ;
- 5 % trouvent qu'il n'y a aucune différence ;
- et 8 % n'ont pas de réponse.

Il apparaît à la lumière de ces résultats que ces femmes trouvent que le travail est pénible et elles n'ont pas suffisamment de temps.

Bien qu'il n'existe pas une nette division de travail, certaines tâches reviennent tacitement à la femme. Elle y consacre 10 à 12 heures par jour.

Nous citerons en exemple des tâches ménagères, et culinaires, des semis, entretiens de culture, récolte, ramassage et transport du bois de chauffe qui se raréfie avec la dégradation écologique progressive et les parcours pour en trouver s'allongent de plus en plus.

Pour les femmes qui appliquent les thèmes, nous retrouvons 78 % pour le manioc, 66 % pour l'arachide, 2 % pour le

sésame, 3 % pour le riz et 1 % pour le maïs. Les pourcentages d'application faibles pour le maïs et le riz se justifient par le fait que ces cultures se font en forêt galerie et les travaux de défrichement sont très pénibles. Ces enquêtes ont permis de voir qu'il y a d'autres raisons à la non application des thèmes techniques.

RAISON SOCIOLOGIQUE

Il y a dans certains villages une structure sociale rigide qui fait que la femme ne peut décider de faire quelque chose sans l'accord préalable du mari ou indépendamment de lui.

Dans d'autres villages, il existe des anciens qui sont dépositaires des Lois qui régissent la communauté et rien ne peut se faire sans leur accord.

RAISONS SANITAIRES

Dans la région les femmes sont plus sujettes à des maladies parasitaires compte tenu du fait qu'elles rentrent sans précaution dans de l'eau stagnante sale et y restent plusieurs heures pour nettoyer le manioc à cuire.

Celles qui habitent loin d'un marché doivent parcourir souvent des distances à pieds chargées de produits destinés à la vente, et doivent rester pendant des heures pour attendre un hypothétique acheteur. Cela constitue une perte de temps et d'effort et nuit à leur santé.

4.4. STRATEGIE D'INTEGRATION ADOPTEE PAR LE PRODEROM

Après analyse des contraintes, il apparaît que pour atteindre son plein épanouissement la femme, principale agente de production des cultures vivrières, doit bénéficier d'un environnement favorable. Pour se faire, il importe d'aider les femmes à se structurer, à s'organiser, à pouvoir être représentées comme partenaires responsables dans tout le processus de décision et de planification.

Depuis le mois de juillet 1990, le projet a connu une légère restructuration. Il fut créé un service d'animation des groupements avec en son sein, une unité d'action féminine.

A l'actif de ce service, on peut noter :

- l'inventaire et l'identification de toutes les organisations de base féminines à caractère confessionnel, social, clanique, lignager, familial et autres ainsi que leurs objectifs. Il en ressort que dans les régions, il existe plusieurs tentatives de groupements mais qui se sont toutefois greffés sur les organisations confessionnelles et les groupes de tontine ;

- des voyages d'études et d'informations dans les villages ou (villes) où il existe des groupements de femmes ayant assez d'expériences ;

- un séminaire d'information et formation pour les femmes leaders et animatrices de la zone d'action du projet dont l'objectif était de sensibiliser les participantes sur l'importance de l'auto-promotion communautaire et de les initier à la conception, à la conduite, à l'animation au suivi et à l'évaluation des programmes d'action de développement. Au cours du séminaire, nous avons aidé les représentantes des groupements à mettre en place un plan de performance de leur association qu'elles doivent évaluer tous les 6 mois.

Ce séminaire fait suite à un autre qui a été organisé à l'attention des membres des groupements villageois qui n'ont connu aucune participation féminine.

- Participation à une formation sur la technologie de transformation du manioc et de l'igname organisée par le P.N.U.D.

- Réunion de sensibilisation dans les groupements villageois pour faire prendre aux membres adhérents dans ces groupements mixtes, de l'importance que peut jouer la femme ou les groupements de femmes dans le processus de l'auto-promotion villageoise.

Il existe en ce moment, 30 organisations féminines de base dont les principaux besoins sont :

- achat de moulins pour manioc et pour pâte d'arachide,
- bassin de rouissage et aire de séchage pour manioc,
- traction animale (pour le labour et les transports),
- pharmacie villageoise,
- aménagement de point d'eau,
- action d'épargne-crédit.

Tous ces groupements de femmes ont de 15 à 60 membres et fonctionnent à partir d'une caisse qui est alimentée par la cotisation des membres (250 F CFA/semaine ou 1 000 F CFA/mois) ou par les revenus des parcelles communautaires.

D'après les membres du groupement, une partie de ces fonds épargnés et les demandes d'investissement ou d'équipement qu'elles vont adresser au projet se feront en fonction des montants disponibles en caisse qui constitueraient leur apport.

Ces parcelles communautaires servent aussi de champs de démonstration, et un moyen qui permet à l'agent vulgarisateur de faire passer les thèmes techniques auprès des femmes.

Elles ont formulé dans les recommandations qu'une rencontre entre les différents groupements soit organisée par an pour leur permettre de présenter le bilan de leurs activités, ce qui créerait un esprit de concurrence et les motiverait à travailler davantage.

Cette démarche entreprise par le projet a été très utile car elle a permis :

- pour la première fois, les femmes ont été associées à l'identification des problèmes qu'elles rencontrent et à la recherche des solutions ;

- pendant le séminaire, ces femmes ont exposé de vive voix aux membres du gouvernement (le Ministre du Développement Rural et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales) et aux représentants des Organismes Internationaux les problèmes qu'elles rencontrent et l'appui qu'elles attendent pour assurer leur promotion.

En ce moment certains Organismes Internationaux ont répondu favorablement aux propositions formulées par les groupements féminins (l'UNICEF dans le cadre du programme femme et santé le P.N.U.D. pour les activités économiques) et la Caisse Centrale pour des expériences dans le domaine de l'Epargne et Crédit.

En plus, 5 groupements bénéficieront incessamment d'une subvention de l'A.D.F. (Fondation pour le Développement de l'Afrique) pour des projets à caractère économique qu'ils ont pu élaborer.

V. - RECOMMANDATIONS

Malgré le rôle existant joué par la femme dans la production vivrière, le PRODEROM ne leur a pas accordé suffisamment d'attention pendant une bonne période de l'exécution du projet.

Quand bien même l'accroissement de la production et des revenus ont profité en partie aux femmes, les actions pouvant améliorer leur niveau de connaissance et n'ont pas été suffisamment promues.

Pour une meilleure intégration de la femme rurale, les points suivants doivent être pris en compte, il s'agit de :

- organisation et amélioration du circuit de commercialisation des cultures vivrières, unique moyen pour garantir le revenu des agriculteurs de cette région qui n'a pas de culture de rente ;

- introduction de petites unités de transformation des produits vivriers ;

- amélioration des moyens de travail pour l'introduction d'une technologie appropriée et d'une ligne de crédit pour favoriser l'acquisition du matériel ;

- amélioration du niveau d'éducation et de l'alphabétisation pour permettre aux femmes de prendre part et de mieux suivre les différentes formations organisées à leur intention ;

- renforcement des institutions oeuvrant pour la formation de la femme dans le cadre de la Direction de la Promotion Féminine ;

- assurer la promotion des organisations féminines de base, parallèlement avec les groupements villageois, seul moyen pour favoriser la communication et le transfert des technologies en milieu rural.